

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMUNE DE BOURNAN**

~~~~  
**séance du 29 juin 2020**

L 'an deux mil vingt et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle socioculturelle, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, maire de Bournan.

**Nombres de membres :**

*Afférent au conseil municipal : 11*

*En exercice : 11*

*Qui ont pris part aux délibérations : 11*

**Présents :** Mmes HODIMONT-PARINET, LEDAY et ROBIN et MM. BOYER, CHAUVREAU, FOURRIER, GILLET, JALLET, LHERITIER, RABOTEAU et VILLION

**Absents excusés :** -

**Secrétaire de séance :** Pauline Hodimont-Parinet

**Date de convocation :** 25 juin 2020

**Date d'affichage :** 25 juin 2020

*Le PV du 3 juin 2020 est approuvé*

**2020-06-09- SUBVENTION 2020 COMITE DES FETES DE BOURNAN**

M. Le Maire informe le conseil qu'habituellement, la commune verse 200 € de subvention au comité des fêtes de Bournan. Le comité des fêtes verse 100 € de redevance d'occupation du domaine public à la commune lors de La Farfouille annuelle. C'est pourquoi, la commune donne plus de subvention au comité qu'aux autres associations communales.

Cette année, la Farfouille étant annulée, le comité ne versera donc pas l'occupation du domaine public. Il n'est donc pas nécessaire de verser 200 € mais 100 € comme à toutes les autres associations de Bournan.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier le montant de la subvention votée le 24/02/2020
- **DECIDE** de verser la somme de 100 € au comité des fêtes de Bournan

**2020-06-10- MAITRISE D'ŒUVRE VOIRIE 2019- MISSION OPTIONNELLE**

M. Gillet rappelle que la communauté de communes a fait appel à un maître d'œuvre pour le groupement de commandes voirie 2020. Sa rémunération dépend du coût global du marché de travaux. La mission de base (AVP, PRO, ACT) est obligatoire pour toutes les communes. Elles peuvent choisir d'opter également pour la mission optionnelle (DET, AOR). Ci-dessous, les taux de rémunération proposés par le maître d'œuvre :

| Cout global du marché de travaux (en HT) | Taux de rémunération de la mission de base | Taux de rémunération de la mission optionnelle | Total |
|------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------|-------|
| De 800 k à 1,2 M (5,5 %)                 | 3.9 %                                      | 1,6 %                                          | 5,5 % |

L'estimatif des travaux étaient de 14 388,00 € HT. Si la commune opte pour la tranche optionnelle de la maîtrise d'œuvre, le montant total de la maîtrise d'œuvre s'élèverait à 791,34 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'opter également à la mission optionnelle

## **2020-06-11– PROPOSITION DES COMMISSAIRES POUR LA CCID**

M. Gillet propose les personnes suivantes pour la commission communale des impôts directs (CCID) :

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère et :

| <b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b> |                                                         | <b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b> |                                                         |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>nom, prénom, adresse</b>    |                                                         |                                |                                                         |
| 1                              | BLANCHET Philippe, 3 ouverdrière, 37240 Bournan         | 1                              | VILLION Didier, 8 la Soultière, 37240 Bournan           |
| 2                              | RABOTEAU Fabrice, 18 rue Principale, 37240 Bournan      | 2                              | RILLAULT Claude, 11 rue principale, 37240 Bournan       |
| 3                              | MOREAU Jack, 3 rue des Orchidées, 37240 Bournan         | 3                              | GIRONNET Christine, la Bataillerie, 37240 Bournan       |
| 4                              | HADOUX Christian, 2 la Davière, 37240 Bournan           | 4                              | SERVIEN Christiane, 3 place de la mairie, 37240 Bournan |
| 5                              | BESNARD Jacques, la Cormelière, 37240 Bournan           | 5                              | BRESNU Martine, 6 place de la mairie, 37240 Bournan     |
| 6                              | CHRETIEN Nicole, 12 rue principale, 37240 Bournan       | 6                              | JAROSSAY Sylvie, les bruyères, 37240 Bournan            |
| 7                              | LHERITIER Michel, 14 rue Principale, 37240 Bournan      | 7                              | CHAUVREAU Florent, 5 la Marsauderie, 37240 Bournan      |
| 8                              | GUILLOAN Anne-Marie, la Haut-Paimbault, 37240 Bournan   | 8                              | GUESDON Valérie, la Besnardière, 37240 Bournan          |
| 9                              | MICHAU Christian, 3 la Davière, 37240 Bournan           | 9                              | JALLET Jean-Pierre, 1 la soultière, 37240 Bournan       |
| 10                             | FONTENEAU Jean-Claude, Rue des Orchidées, 37240 Bournan | 10                             | ROY Chantal, 3rue de Versailles, 37240 Bournan          |
| 11                             | REY Sylvain, les billaudières, 37240 Bournan            | 11                             | BLASBERG Gérard, les Forges, 37240 Bournan              |
| 12                             | CREPIN Monique, 3 rue des jardins, 37240 Bournan        | 12                             | COURTADON Christian, 3 la Soultière, 37240 Bournan      |

- **ACCEPTE** les 24 noms proposés par M. le Maire comme commissaires à la CCID.

## **2020-06-12– ACTION D'AIDE AUX COMMERCES**

Monsieur le Maire indique que la crise du COVID-19 a eu un impact significatif sur les commerces du territoire de Loches Sud Touraine. Depuis le mois de mars 2020, de nombreux commerces de proximité ont connu des baisses d'activité voire des fermetures administratives. Cela a eu comme principale incidence la désertification des centres-bourgs et centres-villes avec une baisse de la fréquentation et un report des habitudes d'achat qui ont glissé vers les magasins des périphéries.

Monsieur le Maire indique que afin de redonner des habitudes de fréquentations dans les commerces de proximité, la Communauté de communes, et les Communes du territoire, se sont inscrites dans une démarche partagée de soutien et de reconquête des magasins de centres-bourgs et centres-villes.

Ainsi, la Communauté de communes Loches Sud Touraine et les Communes ont décidé d'accompagner la relance du secteur commercial en mettant en œuvre une opération territoriale de soutien aux commerces.

Monsieur le Maire précise que cette opération prendra la forme d'émission de chèques-cadeaux à valoir dans les commerces des communes participantes à l'opération. Ces chèques-cadeaux seront distribués aux habitants par le biais d'opérations commerciales, de type jeux concours, déclinées sur le deuxième semestre 2020.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération sera portée administrativement par l'Union des Commerçants et Artisans de Loches qui s'occupera de l'organisation des opérations commerciales et du remboursement des chèques-cadeaux auprès des commerçants participants. Ainsi chaque commune participante sera amenée à verser sa participation financière directement l'Union des Commerçants et Artisans de Loches.

*Bournan-29/06/2020*

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Loches Sud Touraine va signer une convention globale pour la mise en place de cette action avec l'Union des Commerçants et des Artisans de Loches qui cadrera son intervention à l'échelle de l'ensemble des Communes souhaitant participer à l'opération pour s'assurer de sa mise en œuvre de manière territorialisée.

Monsieur le Maire propose de soutenir la démarche entreprise par la communauté de Communes et d'accorder une subvention exceptionnelle de 1€ à l'Union des Commerçants et des Artisans de Loches dans le cadre de cette opération commerciale.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de **1 €** à l'Union des Commerçants et Artisans de Loches
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité

### **2020-06-13- RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE**

M. le Maire présente le rapport au conseil municipal. Il propose que chacun prenne le temps de le lire et de préparer leurs éventuelles questions pour le prochain conseil.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ Apéro Percu : M. le maire informe le conseil que le prochain « apéro percu » aura lieu le vendredi 11 septembre à Bournan si l'évolution de la crise sanitaire le permet. Divers groupes interviendront ainsi que les élèves de l'école de Bournan. La buvette/restauration sera tenu par l'APE et le comité des fêtes. Une participation de 500 € est demandée à la commune.

2/ Commission communication : M. Villion fait un compte rendu de la commission communication (site internet, réseaux sociaux, bulletins...)

#### **RAPPEL DES AFFAIRES DU 29 JUIN 2020**

2020-06-09 : subvention comité des fêtes

2020-06-10 : Maitrise d'œuvre voirie 2020- tranche optionnelle

2020-06-11 : désignation des commissaires à la CCID

2020-06-12 : action d'aide aux commerces

2020-06-13 : rapport d'activité 2019 de la communauté de communes

#### **EMARGEMENT :**

|                         |                           |                         |                                 |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| <b>BOYER Yves</b>       | <b>CHAUVREAU Florent</b>  | <b>FOURRIER Florent</b> | <b>HODIMONT-PARINET Pauline</b> |
| <b>GILLET Charlie</b>   | <b>JALLET Jean-Pierre</b> | <b>LEDAY Barbara</b>    | <b>LHERITIER Michel</b>         |
| <b>RABOTEAU Fabrice</b> | <b>ROBIN Mélanie</b>      | <b>VILLION Didier</b>   |                                 |